

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal d'ABZAC
du 23 mars 2022

● ● ● ● ●

Présents : M. d'ANGLADE / Mme PARIOLLEAU / M BORDAT / Mme DUVAL / M. COFFRE / Mme BUSSY / M. PEREZ / M. MENERET / Mme EYQUEM / Mme DORET / M. DELMOTTE / M. RABANIER / GONET (arrivé à 18 h 40)

Excusés : M. MÜNZER / M. LAFON / Mme MELOT / M. MARTYNYUK / Mme GODARD / Mme BOUCARD

Secrétaire de séance : Mme Josiane DORET

Pouvoirs : Mme BOUCARD à Mme PARIOLLEAU
Mr MÜNZER à Mr PEREZ

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son Maire, Jean-Louis d'ANGLADE à la Mairie.

En début de séance, le procès verbal du Conseil Municipal du 2 février 2022 est adopté à l'unanimité.

ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS 2021

Comme le prévoit le nouvel article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque membre de l'assemblée a été destinataire de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus perçues en 2021.

COMPTES DE GESTION 2021 DES BUDGETS DE LA COMMUNE, DE LA HALLE COMMERCIALE

Délibération n° 1 compte de gestion – budget communal

Délibération n° 2 compte de gestion – budget halle commerciale

Monsieur Bordat présente les comptes de gestion 2021 des budgets de la Commune, et de la Halle Commerciale. Il précise que les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2021 précités.

Monsieur Le Maire quitte la salle pour le vote des comptes administratifs.

Monsieur Bordat prend la présidence de l'assemblée.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Monsieur Bordat présente les comptes administratifs de l'exercice 2021 des budgets de la Commune et de la Halle Commerciale.

Budget Communal :
Délibération n° 3

Excédent de fonctionnement :	729 148,77
Excédent d'investissement :	590 597,54
Résultat de clôture	+ 1 319 746,31

Monsieur Bordat précise qu'il faut déduire de l'excédent d'investissement la somme de 556 939 euros correspondant au solde des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 du Budget Communal à l'unanimité.

Budget Halle Commerciale :
Délibération n° 4

Excédent de fonctionnement :	36 718,54
Excédent d'investissement :	18 396,46
Résultat de clôture :	+ 55 115,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 de la Halle Commerciale à l'unanimité.

Monsieur Le Maire entre dans la salle et reprend la présidence de la séance.

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur BORDAT expose que les résultats des comptes administratifs 2021 des différents budgets doivent être affectés par délibération sur l'exercice 2022.

Budget Communal :
Délibération n° 5

Monsieur BORDAT propose les affectations suivantes :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002: déficit reporté	R002: excédent reporté 200 000,00 €	D001: solde d'exécution N - 1	R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé 529 148,77 €
			ROO1 : Excédent 590 597,54 €

Il expose qu'il est nécessaire de conserver une partie de l'excédent de fonctionnement sur cette même section.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Budget Halle Commerciale :
Délibération n° 6

Monsieur Bordat propose les affectations suivantes :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002: déficit reporté	R002: excédent reporté 15 000,00	D001: solde d'exécution N - 1	R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé 21 718.54 €
			ROO1 : Excédent 18 396.46 €

Monsieur Bordat expose qu'il est nécessaire de conserver une partie de l'excédent de fonctionnement sur cette même section.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VOTE DES TAXES

Délibération n° 7

Monsieur Le Maire propose de ne pas majorer les taux d'imposition pour l'année 2022 et de les fixer comme suit :

Taxe foncière (bâti)	44,65 %
Taxe foncière (non bâti)	56,05 %

Les taux proposés sont adoptés à l'unanimité.

A 18 h 40, Monsieur Gonet rejoint l'assemblée.

BUDGETS PRIMITIFS 2022

Délibération n° 8

Budget Communal :

Fonctionnement :

Dépenses

Charges à caractère général :	538 050 €
Charges de personnel :	800 000 €
Atténuations de produits :	3 500 €
Autres charges de gestion courante :	144 100 €
Charges financières :	30 000 €
Charges exceptionnelles :	6 000 €
Virement à la section d'investissement :	300 000 €
Opération d'amortissement :	8 500 €

Recettes

Atténuations de charges :	50 000 €
Produits des services :	107 400 €
Impôts et taxes :	1 130 750 €
Dotations et participations :	321 500 €
Autres produits de gestion courante :	8 000 €
Produits financiers :	12 500 €
Résultat reporté	200 000 €

Le budget de fonctionnement est équilibré à la somme de 1 830 150 euros.

Investissement :

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 075 939 €. Les opérations budgétisées sont les suivantes : travaux de bâtiments communaux, voies et réseaux, aménagement de Barraud, restauration de l'Eglise, salle de sports, réfection VC 36, aménagements de voirie 2022, travaux de voirie (2021), acquisitions immobilières, matériels divers et les opérations non affectées.

Monsieur Bordat précise qu'un emprunt de 410 000 euros est inscrit au budget. Il sera ou non réalisé dans le courant de l'année en fonction de l'avancement des opérations.

Monsieur Perez procède à la lecture de la déclaration de Monsieur Münzer concernant le vote des budgets (copie en annexe). Dans cet exposé, Monsieur Münzer annonce qu'il ne s'opposera pas aux budgets proposés.

Monsieur Perez approuve la déclaration de Monsieur Münzer mais pour des raisons d'éthique vis-à-vis de ses électeurs, il indique que Madame Eyquem et lui-même s'abstiendront. Monsieur Perez tout comme Monsieur Münzer félicitent Monsieur Bordat pour la qualité de ses travaux.

Monsieur Perez revient sur la construction de la future salle de sports et partage l'avis de Monsieur Münzer de ne pas construire un bâtiment au « rabais ». Monsieur Le Maire lui répond que le projet présenté par le Cabinet Crescendo est trop onéreux. C'est pourquoi, il a rencontré Monsieur Pekle dudit Cabinet et a demandé que le dossier soit revu de façon à ce qu'il ne dépasse pas 1 million d'euros TTC, ceci afin de ne pas mettre la Commune en difficulté financière. Madame Eyquem indique que le coût des matériaux a d'ores et déjà augmenté de 35 à 40 %.

Monsieur Perez interroge Monsieur Bordat sur l'opportunité de maintenir 200 000 euros d'excédent sur la section de fonctionnement. Ce dernier lui répond que 500 000 euros y sont déjà affectés. Monsieur Perez préférerait transférer l'intégralité de l'excédent quitte à modifier ce transfert par décision modificative en cours d'année si le besoin se présentait.

Monsieur Le Maire revient sur le dossier de Trigironde. Il informe les membres du Conseil Municipal qu'il est toujours en attente d'un rendez-vous avec le Département concernant la circulation des poids lourds sur le secteur de Tripoteau.

Le budget primitif de la commune est adopté avec 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Eyquem et Mr Perez).

Budget de la Halle Commerciale :

Délibération n° 9

Monsieur Bordat indique que le budget de la halle commerciale comporte deux sections.

Les dépenses de la section de fonctionnement portent pour l'essentiel sur le remboursement des intérêts de l'emprunt. Sur le budget 2022, des crédits sont ouverts afin d'annuler d'une part, les loyers impayés de Monsieur Jorel en raison de sa liquidation judiciaire, et d'autre part afin de procéder à une exonération de loyers au profit de Monsieur et Madame Vigouroux pour la boulangerie épicerie d'un montant de 3 900 euros correspondant au 1^{er} trimestre 2022. Les recettes correspondent aux loyers des locaux commerciaux occupés.

La section d'investissement tient compte en dépenses, du remboursement du capital des emprunts et en recettes de l'excédent antérieur reporté de la section d'investissement et de part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent en fonctionnement pour un montant de 54 700 euros, et en investissement pour un montant de 62 315 euros.

Le budget primitif de la Halle commerciale est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire revient sur la fermeture de la boucherie et indique qu'un nouveau boucher, Monsieur Duffon, procédera à la réouverture de ce commerce à la mi-avril. Quant à Madame Charriéras, elle devrait ouvrir le tabac-presse d'ici la fin du mois de juin. Une information sera faite dans les prochaines brèves.

ENVELOPPE INDEMNITAIRE

Délibération n° 10

Monsieur Bordat explique qu'il est nécessaire de déterminer le plafond du régime indemnitaire pour l'année 2022. Il propose de fixer l'enveloppe indemnitaire maximale allouée à l'ensemble du personnel communal à 55 0000 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A L'INDIVISION BILLY

Délibération n° 11

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée de la mise en vente par l'indivision Billy de parcelles bâties et non bâties en face de la mairie où est installé le Cabinet Infirmier de Madame Muriel Michaud via un bail professionnel prenant fin le 31 janvier 2023.

Monsieur Le Maire fait part de l'intérêt pour la Commune d'acquérir ces différentes parcelles cadastrées sous les numéros AB 160, AB 163, AB 540 et AB 542 d'une superficie totale de 21a73ca pour un montant de 168 500 euros. Ces acquisitions permettront de procéder à une opération de restructuration du centre bourg tout en aménageant une traversée paysagère qui rejoindra le parking de l'école.

Afin de procéder à ces réalisations, il conviendra également de résilier le bail commercial précité à la date de son terme.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte d'achat des parcelles cadastrées AB 160 d'une superficie de 6a 44ca, AB 163 d'une superficie de 4a 81ca, AB 540 d'une superficie de 5a 08ca et AB 542 d'une superficie de 5a 40ca pour la somme totale de 168 500 euros, et à résilier le bail professionnel signé entre l'indivision Billy et Madame Muriel Michaud susvisé, à la date de son terme, soit le 31 janvier 2023

APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENTS DE VOIRIE 2022

Délibération n° 12

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de procéder à des aménagements de voirie portant sur la réfection des rues Avitiacus et de Bothereau.

Il précise que cette opération fait l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2022 de la Commune, et que la maîtrise d'œuvre de ce dossier a été confiée au Cabinet Azimut Ingénierie.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le programme d'aménagements de voirie 2022, dont l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces travaux (hors frais divers) s'élève à **322 707,67 euros HT** dont :

- pour les travaux de voirie: 229 118,00 euros HT,
- pour la maîtrise d'œuvre :
 - Mission Pro – Forfait de rémunération : 2 100 euros HT
 - Missions ACT, DET, AOR : 4,2 % du montant estimatif des travaux soit 9 622,96 euros HT sur le montant estimatif des travaux,
- Pour les travaux d'éclairage public et de Télécom : 76 510,94 euros HT
- Pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public et de télécom : 5 355,77 euros HT.

Il ajoute que la commission « travaux, environnement, entretien », réunie le 28 février dernier, a émis un avis favorable à ce projet, et demande aux membres de l'assemblée de l'approuver.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagements de voirie 2022 présenté et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

CONVENTIONS AVEC LE SDEEG POUR LE TRANSFERT TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'EFFACEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS RUE AVITIACUS ET RUE DE BOTHEREAU

Délibérations n° 13 et 14

Monsieur Le Maire rappelle le projet présenté précédemment comprenant, la réfection des rues Avitiacus et de Bothereau et précise que ces travaux portent également sur l'effacement des réseaux de télécommunications et la mise en place de l'éclairage public sur ces voies. Il ajoute qu'afin de faciliter la coordination du chantier, il paraît nécessaire de confier la maîtrise d'ouvrage de cette opération au SDEEG.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer avec le SDEEG les conventions de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations d'effacement des réseaux France Télécom des rues Avitiacus et de Bothereau.

PROLONGATION DE LA DUREE DES EMPLOIS CREEES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Délibération n° 15

Madame Pariolleau rappelle la délibération du 31 mars 2021 portant création de deux emplois d'agents polyvalents du service technique dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences pour une durée de 12 mois chacun. Ces postes ont été pourvus à compter du 2 mai 2021 pour l'un et du 9 août 2021 pour l'autre.

Monsieur Le Maire propose de prolonger la durée de ces deux emplois de six mois supplémentaires portant leur durée totale à 18 mois chacun, dans les mêmes conditions que les contrats initiaux, à savoir à temps complet, sur la base de 100 % du Smic en vigueur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2022

Délibération n° 16

Madame Pariolleau expose que la Commune recrute parfois des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées lors de surcroît

d'activités ou pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier dans le cadre des articles 3.1° et 3.2° de la loi du 26 janvier 1984.

Ces recrutements doivent être précédés chaque année de création d'emplois pour l'exercice considéré.

Pour l'année 2022, Madame Pariolleau propose la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités répartis de la façon suivante :

CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS	Catégorie
Adjoint administratif	1	C
Adjoint d'animation	1	C
Adjoint technique	4	C

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

AIDE D'URGENCE A LA POPULATION UKRAINIENNE

Délibération n° 17

Monsieur le Maire condamne l'invasion de l'Ukraine par Vladimir Poutine ainsi que la violation du droit international et propose au Conseil municipal d'apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien, victime de violentes agressions.

Monsieur Le Maire indique que Ministère de l'Europe et des affaires étrangères a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO). Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelque que soit leur taille, d'apporter leurs contributions financières.

Aussi, au regard de la solidarité que peut apporter la commune, Monsieur le Maire propose un don de 5 000 euros en soutien aux victimes du conflit en Ukraine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire un don de 5 000 Euros en soutien aux victimes du conflit en Ukraine – Action Ukraine - dans le cadre du FACECO et de diffuser les appels à solidarité et fraternité auprès des habitants et à les faciliter.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Délibération n° 18

Monsieur Le Maire rappelle que comme chaque année il faut désigner six administrés susceptibles d'être nommés jurés d'assises ou citoyens assesseurs pour la session 2023. Le tirage au sort s'effectue donc selon les règles en vigueur et sont désignées :

- Madame AZEMA Marilyn, épouse CHARRIE,
- Monsieur BOZEC Kévin,
- Madame LEYNEY Céline,
- Madame DESPOUY Joëlle, épouse LALANNE,
- Madame BORNERIE Fabienne, épouse SERVERA,
- Monsieur ALVES Tony

QUESTION DIVERSE

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION (délibération n°05/23-05-2020)

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation entre le 2 février et le 23 mars 2022 (tableau annexé).

La séance est levée à 19 h 50

Déclaration à l'attention du Conseil Municipal

Ce soir le conseil municipal est convié à voter le budget prévisionnel BP2022. Après une année 2021 riche en réalisations nous devons nous projeter sur les prochaines.

Lors de la réunion privée du 14 Mars, ce projet de budget nous a été présenté.

Il appelle quelques remarques de ma part :

- Globalement c'est un budget dans lequel ma liste d'opposition peut se retrouver à quelques détails près :
- Je note en particulier sur le budget de la Halle que la marge de manoeuvre qu'était sensée apporter la renégociation de l'emprunt, disparaît en raison de la tension sur les loyers.
- Dors et déjà je pense qu'il faut faire porter le débat sur l'équilibre budgétaire des prochaines années pour la Halle. Il y a tout lieu de penser qu'en raison de la baisse de loyer consentie aux commerçants en place, et à notre nouveau boucher, il faudra abonder ce budget annexe par le budget communal. Compte tenu de l'intérêt majeur que revêt la présence de commerçants dans notre centre bourg, j'imagine qu'un grand nombre d'entre vous sera favorable à ce que l'on soutienne budgétairement nos commerçants. J'appelle juste l'attention sur un seul point : L'équité. Faisons en sorte que chacun soit traité de la même façon. Après une baisse sensible du loyer de la boucherie à 700 € au profit de M. Dufond est ce utile d'y rajouter une exonération temporaire de loyers ? J'imagine qu'en tant que nouveau commerçant il est dans la capacité de régler ses loyers dès sa prise de bail. Notre trésorerie sur ce budget ne se plaindrait pas d'encaisser quelques mois de loyers supplémentaires en 2022.
- L'autre point portera sur la vigilance sur le respect du financement par Lafarge du VC36 après avoir noté un premier versement de 81250 €
- Enfin le dernier point portera sur le projet de la salle des sports. J'avais indiqué dès le départ toutes les réserves que j'emmettais sur la méthodologie « orientée » du cabinet Crescendo que nous avons pris en AMO. Je note que sa proposition actuelle n'est pas compatible avec nos ressources financières. Il nous faut continuer à travailler ce projet qui

impacter durablement nos finances. Pour cette raison j'attire votre attention sur le fait qu'il serait contre productif de faire un bâtiment un peu au rabais, en se privant par exemple de pouvoir y faire tous les sports collectifs en salle capable de nous apporter de nouvelles associations comme le hand. Quand on prévoit de mettre plus d'1 Million d'euros Ht dans ce bâtiment il serait dommage, pour à peine 10 % de plus, de ne pas la penser compatible avec des sports qui pourraient tellement nous apporter avec des ententes sportives que l'on pourrait avoir avec des clubs voisins en manque de créneaux horaires.

Malgré ces petites réserves ou ces appels à la vigilance, je voterais POUR ce budget 2022 tout comme je l'avais fait l'année dernière. Sans calcul politique et sans arrière pensée. Juste par respect pour le travail accompli par mon collègue Grégory BORDAT que je félicite au passage pour la qualité de ses travaux.

Il n'y a pas de contrepartie demandée mais je ne peux me priver de l'occasion qui m'est donnée, pour vous demander à ce que, tous unis, nous appuyons au côté de M. le Maire, et d'une seule voix, la demande de création de la déviation dans Tripoteau, dans le cadre du dossier TRIGIRONDE qui nous offre cette opportunité unique de voir enfin cet équipement réalisé.

Avec mes remerciements pour votre écoute ;

Cordialement.

Lyonel Münzer